



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT**

N° Spécial

10 Octobre 2018

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRIHL du 10 Octobre 2018

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT	Page
DRIHL92/ SHRU N° 2018-105	08.10.2018	Arrêté portant résiliation de la convention APL n°92 1998 12 851231 2 092018 2398 relative au pavillon sis 105 avenue Gabriel Péri à Gennevilliers (Hauts-de-Seine).	3

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET
DU LOGEMENT

Arrêté DRIHL92-SHRU n° 2018-105 du 8 octobre 2018 portant résiliation de la convention APL n°92 1998 12 851231 2 092018 2398 relative au pavillon sis 105 avenue Gabriel Péri à Gennevilliers (Hauts-de-Seine).

**LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment l'article L. 353-12 ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu la convention APL n° 92 1998 12 851231 2 092018 2398, faite à Nanterre le 24 décembre 1998 et publiée au 2ème bureau des Hypothèques de Nanterre le 16 février 2000, conclue entre l'État et l'Office Public d'Habitation à loyer modéré de la ville de Gennevilliers ;

Vu l'arrêté DRIHL92-SHRU n°2018-63 du 28 février 2018 pourtant autorisation de démolir un pavillon sis 105 avenue Gabriel Péri à Gennevilliers, appartenant à l'OPH de Gennevilliers ;

Considérant la nécessité de résilier la convention APL n°92 1998 12 851231 092018 2398 en raison de la démolition du pavillon sis 105, avenue Gabriel Péri à Gennevilliers ;

Vu le rapport de Madame la directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement d'Île-de-France, directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine, et sur sa proposition ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE :

Article 1 : La convention APL n° 92 1998 12 851231 092018 2398 portant sur le pavillon vacant sis 105, avenue Gabriel Péri à Gennevilliers, appartenant à l'OPH de Gennevilliers, est résiliée suite à l'autorisation de démolition du pavillon par arrêté DRIHL92-SHRU n°2018-63 du 28 février 2018 ;

Article 2 : La résiliation prend effet à la date de publication du présent arrêté ;

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine et la directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement, directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution

du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État et notifié aux intéressés.

Nanterre, le 8 octobre 2018

Le préfet des Hauts-de-Seine

Pierre SOUBELET

Délais et voies de recours :

Conformément à l'article R.421-1 du code de la justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 Cergy-Pontoise. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>